



STERIS®

# Valsure® Enzymatic Cleaner

## Fiche de données de sécurité

selon la règle finale fédérale de la communication des dangers révisée sur 2012 (Hazcom 2012)  
Date de révision: 10/15/2018

Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur du produit

Forme du produit: Mélange  
Nom du produit: Valsure® Enzymatic Cleaner  
Code de produit: 1C52

#### 1.2. Usage prévu du produit

Usage de la substance/du mélange: Nettoyant enzymatique

#### 1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société:  
STERIS Corporation  
Adresse postale officielle :  
P.O. Box 147  
St. Louis, MO 63166 USA

Adresse municipale :  
7501 Page Avenue  
St. Louis, MO 63133 USA

Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements: +1 800 548-4873 (service à la clientèle pour produits de santé)

Web: [www.steris.com](http://www.steris.com)

Courriel: [asksteris\\_msds@steris.com](mailto:asksteris_msds@steris.com)

#### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : +1 314 535-1395 ou CHEMTREC: +1 800 424-9300

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2A	H319
Resp. Sens. 1	H334

#### 2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage SGH

Pictogrammes d'avertissement (SGH)



Mention d'avertissement (SGH)

Mentions de danger (SGH)

Mises en garde (SGH)

: Danger

: H315 - Provoque une irritation cutanée.

: H319 - Provoque une irritation sévère des yeux.

: H334 - Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

: P261 - Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation.

: P264 - Laver soigneusement les mains après avoir manipulé.

: P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

: P284 - [En cas de ventilation insuffisante] porter une protection respiratoire.

: P302+P352 - SI SUR LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

: P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

: P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

: P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

: P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin / attention.

: P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

: P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale, et les règlements internationaux.

#### 2.3. Autres dangers

Renferme une petite quantité de substances qui sont des poussières combustibles. Si ces substances sont séchées et s'accumulent, des concentrations de poussières combustibles peuvent se former dans l'air, s'enflammer et causer une explosion.

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH)

Aucune donnée disponible.

# Valsure® Enzymatic Cleaner

## Fiche de données de sécurité

selon la règle finale fédérale de la communication des dangers révisée sur 2012 (Hazcom 2012)

### SECTION 3: Composition et information sur les ingrédients

#### 3.1. Substance

Sans objet.

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification (SGH)
1,2-Propylene glycol	(CAS No) 57-55-6 (REACH No) 01-2119456809-23-0168	20 -30	Not classified
Citric acid	(CAS No) 77-92-9 (REACH No) 01-2119457026-42-0067	1 - 5	Comb. Dust Eye Irrit. 2A, H319
Ethanolamine	(CAS No) 141-43-5 (REACH No) 01-2119486455-28-0038	1 - 5	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412
Alcohols, C9-11, ethoxylated	(CAS No) 68439-46-3	0.5 – 1.5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Subtilisins (proteolytic enzymes)	(CAS No) 9014-01-1	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

### SECTION 4: Procédures de premiers soins

#### 4.1. Description des procédures de premiers soins

Procédures de premiers soins – généralités: Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Procédures de premiers soins après l'inhalation: En cas de respiration difficile, déplacer la personne touchée à l'air frais et la placer dans une position confortable favorisant la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous avez un malaise.

Procédures de premiers soins après le contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Faire tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 15 minutes. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau. En cas d'irritation cutanée: Obtenir des conseils ou soins médicaux.

Procédures de premiers soins après le contact avec les yeux: Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les verres de contact, le cas échéant, et s'il est possible de le faire. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Procédures de premiers soins après l'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et différés

Symptômes/blessures: Provoque une irritation. Peut provoquer une réaction allergique chez les personnes sensibles.

Symptômes ou blessures après l'inhalation: Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

Symptômes ou blessures après le contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes ou blessures après le contact avec les yeux: Provoque une irritation sévère des yeux.

Symptômes ou blessures après l'ingestion: L'ingestion est susceptible d'être dangereuse ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques: Aucun symptôme ou effet prévu dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication de soins médicaux immédiats et de traitements particuliers nécessaires

Si un avis médical est requis, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de la main.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Produits extincteurs appropriés: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour circonscrire l'incendie.

Produits extincteurs inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. Un jet d'eau puissant peut entraîner la propagation d'un liquide brûlant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: Ininflammable.

Risque d'explosion: Le produit n'est pas explosif. Renferme une petite quantité de substances qui sont des poussières combustibles. Si ces substances sont séchées et s'accumulent, des concentrations de poussières combustibles peuvent se former dans l'air, s'enflammer et causer une explosion.

Réactivité: Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie: Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

Instructions de lutte contre l'incendie: Ne pas laisser les écoulements générés par la lutte contre l'incendie entrer dans les égouts ou les sources d'eau. Ne pas respirer les fumées des incendies ni les vapeurs de décomposition.

Protection lors de la lutte contre l'incendie: Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

# Valsure® Enzymatic Cleaner

## Fiche de données de sécurité

selon la règle finale fédérale de la communication des dangers révisée sur 2012 (Hazcom 2012)

Produits de combustion dangereux: Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), Oxydes d'azote.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: Manipuler conformément aux bonnes pratiques en matière d'hygiène industrielle et de sécurité.

##### 6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection: Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence: Évacuer le personnel non nécessaire.

##### 6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection: Munir l'équipe de nettoyage de la protection appropriée. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence: Évacuer le personnel non nécessaire. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions environnementales

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement: Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matériaux absorbants pour éviter la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage: Nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Absorber et/ou contenir le déversement avec une matière inerte, puis placer dans un contenant approprié. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la Section 8: Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

### SECTION 7: Manipulation et entreposage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire: Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou la pulvérisation. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et encore une fois avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver ou entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Produits incompatibles: Acides forts. Bases fortes. Combustibles puissants. Alcalins. Halogènes. Isocyanates.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucun autre renseignement disponible

Nettoyage manuel et prénettoyage, notamment dans le domaine de l'ultrasonique et dans les appareils de lavage et de désinfection des hôpitaux, ainsi que d'autres équipements semblables. Ce nettoyant liquide est conçu pour nettoyer les instruments chirurgicaux et d'autres appareils médicaux. Réservé à l'utilisation professionnelle.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la Section 3, qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment: ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux canadiens ou le gouvernement mexicain.

Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1)		
É.-U. ACGIH	ACGIH Plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Colombie-Britannique	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Manitoba	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup> (enzymes protéolytiques)
Terre-Neuve-et-Labrador	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Nouvelle-Écosse	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup> (enzymes protéolytiques)
Territoires du Nord-Ouest	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup> (enzymes protéolytiques)
Ontario	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Île-du-Prince-Édouard	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Québec	PLAFOND (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup> (enzymes protéolytiques)
Saskatchewan	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEP plafond (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup> (enzymes protéolytiques)
Éthanolamine (141-43-5)		
É.-U. ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	3 ppm
É.-U. ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	6 ppm
É.-U. OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	6 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	3 ppm
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	8 mg/m <sup>3</sup>
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	3 ppm
É.-U. NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>

# Valsure® Enzymatic Cleaner

## Fiche de données de sécurité

selon la règle finale fédérale de la communication des dangers révisée sur 2012 (Hazcom 2012)

É.-U. NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	6 ppm
É.-U. IDLH	É.-U. IDLH (ppm)	30 ppm
Alberta	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Alberta	LEP LMPT (mg/m <sup>3</sup> )	7,5 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Colombie-Britannique	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Colombie-Britannique	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Manitoba	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Manitoba	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Nouveau-Brunswick	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Nouveau-Brunswick	LEP LMPT (mg/m <sup>3</sup> )	7,5 mg/m <sup>3</sup>
Nouveau-Brunswick	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Nouvelle-Écosse	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Nouvelle-Écosse	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Nunavut	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Nunavut	LEP LMPT (mg/m <sup>3</sup> )	7,5 mg/m <sup>3</sup>
Nunavut	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Territoires du Nord-Ouest	LEP LMPT (mg/m <sup>3</sup> )	7,5 mg/m <sup>3</sup>
Territoires du Nord-Ouest	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Ontario	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Ontario	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Île-du-Prince-Édouard	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Québec	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VECD (ppm)	6 ppm
Québec	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	7,5 mg/m <sup>3</sup>
Québec	VEMP (ppm)	3 ppm
Saskatchewan	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Saskatchewan	LEP LMPT (ppm)	3 ppm
Yukon	LEP LECT (mg/m <sup>3</sup> )	12 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEP LECT (ppm)	6 ppm
Yukon	LEP LMPT (mg/m <sup>3</sup> )	6 mg/m <sup>3</sup>
Yukon	LEP LMPT (ppm)	3 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Des bains oculaires d'urgence et des douches de décontamination doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. S'assurer du respect de tous les règlements nationaux et locaux.

Équipement de protection individuelle

: Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection

: Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains

: Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire

: Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps

: Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires

: Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée par NIOSH.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

: Ne pas manger, ni boire, ni fumer durant toute utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique

: Liquide

Apparence

: Liquide transparent, d'incolore à jaune

Odeur

: Aucune donnée disponible

Seuil olfactif

: Aucune donnée disponible

# Valsure® Enzymatic Cleaner

## Fiche de données de sécurité

selon la règle finale fédérale de la communication des dangers révisée sur 2012 (Hazcom 2012)

pH	: 7 - 9
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	: 1,0357 g/ml
Solubilité	: Terminer
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Données sur l'explosion – sensibilité au choc	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion dû à un choc mécanique.
Données sur l'explosion – sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter de risque d'explosion dû à une décharge électrostatique.

### 9.2. Autre information

Aucune information supplémentaire disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité:

Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique:

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter:

Lumière directe du soleil. Températures extrêmement hautes ou basses. Matières incompatibles. Formation de poussière.

### 10.5. Matières incompatibles:

Acides forts. Bases fortes. Combustibles puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote. Gaz nitreux. Fumées toxiques. Alcalins. Halogènes. Isocyanates.

## SECTION 11: Information toxicologique

### 11.1. Information sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Non classifié.

<b>Valsure® Enzymatic Cleaner</b>	
DL50 orale, rat	> 2 000 mg/kg
<b>Acide citrique (77-92-9)</b>	
DL50 orale, rat	5400 mg/kg
DL50 cutanée, rat	> 2 000 mg/kg
<b>Alcools, C9-11, éthoxylés (68439-46-3)</b>	
DL50 orale, rat	1400 mg/kg
DL50 cutanée, rat	> 2 g/kg
<b>Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1)</b>	
DL50 orale, rat	1,8 g/kg
<b>Éthanolamine (141-43-5)</b>	
DL50 orale, rat	1720 mg/kg
DL50 dermique, lapin	2,46 - 2,83 ml/kg
ETA (cutanée)	1100,00 mg/kg de masse corporelle
ETA (gaz)	4500,00 ppmV/4 h
ETA (vapeurs)	11,00 mg/l/4 h
Aluminium-triéthyle (poussière, brouillard)	1,50 mg/l/4 h

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

pH: 7 à 9

Lésions/irritation oculaires graves: Provoque une irritation sévère des yeux.

pH: 7 à 9

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

Mutagénicité des cellules germinales: Non classifié

Térogénicité: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité: Non classifié

Toxicité pour la reproduction: Non classifié

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): Non classifié

# Valsure® Enzymatic Cleaner

## Fiche de données de sécurité

selon la règle finale fédérale de la communication des dangers révisée sur 2012 (Hazcom 2012)

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée): Non classifié

Risque d'aspiration: Non classifié

Symptômes ou blessures après l'inhalation: Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

Symptômes ou blessures après le contact avec la peau: Provoque une irritation cutanée.

Symptômes ou blessures après le contact avec les yeux: Provoque une irritation sévère des yeux.

Symptômes ou blessures après l'ingestion: L'ingestion est susceptible d'être dangereuse ou d'avoir des effets néfastes.

Symptômes chroniques: Aucun symptôme ou effet prévu dans des conditions normales d'utilisation.

### SECTION 12: Information écologique

#### 12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Nocif pour la vie aquatique. Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acide citrique (77-92-9)	
CL50, poisson 1	1516 mg/l (Durée d'exposition: 96 h – espèce: lepomis macrochirus [statique])
Subtilisines (enzymes protéolytiques) (9014-01-1)	
CL50, poisson 1	14,6 mg/l
CE50, daphnie 1	0,306 mg/l
ErC50 (algue)	0,513 (0,513 à 1,48) mg/l
CSEO, poisson (chronique)	2 mg/l
Éthanolamine (141-43-5)	
CL50, poisson 1	227 mg/l (Durée d'exposition: 96 h – espèce: Pimephales promelas [renouvellement continu])
CE50, daphnie 1	65 mg/l (durée d'exposition: 48 h – espèce: Daphnie magna)
CL50, poisson 2	3684 mg/l (Durée d'exposition: 96 h – espèce: Poisson-zèbre [Brachydanio rerio [statique]])

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Valsure® Enzymatic Cleaner	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Acide citrique (77-92-9)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Valsure® Enzymatic Cleaner	
Potentiel de bioaccumulation	Non établie.

Acide citrique (77-92-9)	
Log Pow	-1,72 (à 20 °C)

Éthanolamine (141-43-5)	
Log Pow	-1,91 (à 25 °C)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible.

#### 12.5. Autres effets nocifs

Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'évacuation dans les égouts: Cette matière est dangereuse pour l'environnement aquatique. Empêcher le déversement d'atteindre les égouts et les cours d'eau.

Recommandations relatives à l'élimination des déchets: Éliminer les déchets conformément à tous les règlements locaux, régionaux, nationaux, provinciaux, territoriaux et internationaux.

### SECTION 14: Information relative au transport

#### 14.4. Conformément au TMD

Non réglementé pour le transport.

Conformément à l'OACI/IATA/IMDG/DOT

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé pour le transport.

# Valsure® Enzymatic Cleaner

## Fiche de données de sécurité

selon la règle finale fédéral de la communication des dangers révisée sur 2012 (Hazcom 2012)

### 14.3. Informations supplémentaires

#### 14.3.1 Transport maritime

Non réglementé pour le transport.

#### 14.3.2 Transport aérien

Non réglementé pour le transport.

## SECTION 15: Information réglementaire

### 15.1 Règlements fédéraux des États-Unis

<b>Valsure® Enzymatic Cleaner</b>	
SARA Section 311/312 Classes de danger	immédiat (aigu) pour la santé
<b>Citric acid (77-92-9)</b>	
Coté sur les États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'inventaire	
<b>Alcohols, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)</b>	
Coté sur les États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'inventaire	
<b>Subtilisins (proteolytic enzymes) (9014-01-1)</b>	
Coté sur les États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'inventaire	
<b>Ethanolamine (141-43-5)</b>	
Coté sur les États-Unis TSCA (Toxic Substances Control Act) de l'inventaire	

### 15.2 Réglementations des États

<b>1,2-Propylene glycol (57-55-6)</b>	
États-Unis - New Jersey - Droit de savoir liste des substances dangereuses	
États-Unis - Pennsylvania - RTK (droit de savoir) Liste	
<b>Ethanolamine (141-43-5)</b>	
États-Unis - Massachusetts - Right To Know Liste	
États-Unis - New Jersey - Droit de savoir liste des substances dangereuses	
États-Unis - Pennsylvania - RTK (droit de savoir) Liste	

### 15.3. Règlement canadien

<b>Citric acid (77-92-9)</b>	
Répertorié sur la LIS du Canada (liste intérieure des substances)	
Figure sur la LDI du Canada (liste de divulgation des ingrédients)	
<b>Alcohols, C9-11, ethoxylated (68439-46-3)</b>	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada.	
<b>Subtilisins (proteolytic enzymes) (9014-01-1)</b>	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada.	
<b>Ethanolamine (141-43-5)</b>	
Répertorié sur la LIS du Canada (liste intérieure des substances)	
Figure sur la LDI du Canada (liste de divulgation des ingrédients)	

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque prévus dans le Controlled Products Regulations, CPR (Règlement sur les produits contrôlés) et la fiche signalétique (FS) contient toute l'information exigée par le CPR.

## SECTION 16: Autre information, y compris la date de préparation ou de la plus récente révision

Date de révision : 10/15/2018  
Autres renseignements : Ce document a été préparé en conformité avec les exigences de la norme de divulgation des dangers 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FS.

Phrases SGH, texte complet :

Tox. aiguë 4 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) catégorie 4
Tox. aiguë 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (inhalation) Catégorie 4
Tox. aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatique aiguë 1	Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatique aiguë 3	Dangers pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 3
Aquatique chronique 1	Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatique chronique 3	Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Pous. comb.	Poussière combustible
Aff. oculaire 1	Lésions oculaires graves ou irritation des yeux, catégorie 1
Irrit. oculaire 2A	Lésions oculaires graves ou irritation des yeux, catégorie 2A
Liq. inflammable 4	Liquides inflammables, catégorie 4
Sens. resp. 1	Sensibilisation respiratoire Catégorie 1
Corr. cutanée 1B	Corrosion cutanée ou irritation cutanée, catégorie 1B
Irrit. cutanée 2	Corrosion cutanée ou irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3
H227	Liquide combustible
H302	Nocif si avalé

# Valsure® Enzymatic Cleaner

## Fiche de données de sécurité

selon la règle finale fédérale de la communication des dangers révisée sur 2012 (Hazcom 2012)

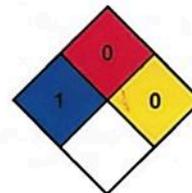
H312	Nocif s'il entre en contact avec la peau.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et lésions oculaires.
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H319	Provoque une irritation sévère des yeux
H332	Nocif si inhalé
H334	Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
H335	Peut provoquer une irritation respiratoire
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Danger pour la santé NFPA

Risque d'incendie NFPA

Réactivité NFPA

- : 1 – L'exposition peut provoquer une irritation, mais uniquement des blessures résiduelles mineures, même si aucun traitement n'est administré.
- : 0 – Matières qui ne brûlent pas.
- : 0 – Normalement stables, même dans des conditions d'exposition au feu, et ne réagissent pas avec l'eau.



*La présente information est fondée sur les connaissances actuelles et vise à décrire le produit uniquement aux fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elle ne doit donc pas être interprétée comme garantissant une quelconque propriété particulière du produit.*

STERIS FDS NA, SGH Mex